Kitab charh sunna de Al Barbahari

Par Al-Imâm [Abî al-Hassan Ibn 'Alî Ibn Khalaf] al-Barbahârî [329 H] [1] : Il est l'Imâm, le modèle, le Mudjâhid, le SHeikh des savants Hanbalites et le plus grand de son temps. Certes, il est considéré comme l'Imâm des Gens de la Sounnah et de la Djamâ'ah de son époque

« **Louange à Allâh qui nous a guidés à l'Islâm et nous a bénis en nous plaçant dans la meilleure des Communautés, nous lui demandons qu'Il nous accorde de rester avec ceux qu'Il aime et qu'Il agrée, et qu'Il nous préserve de ceux qu'Il blâme et qui provoquent Son courroux** »

1] Sache ! Que l'Islâm c'est la Sounnah, et que la Sounnah c'est l'Islâm, et si l'un d'eux manque celui-ci ne peut s'établir.

2] La Sounnah est liée à la Djamâ'ah [groupe]. Quiconque souhaite [une chose] autre que la Djamâ'ah se divise d'elle en perdant de son cou le collier de l'Islâm, s'égarant et égarant les autres.

3] Les fondements sur lesquels la Djamâ'ah est construite sont : Les Compagnons

de Muhammad ( ), qu'Allâh leur accorde à tous Sa Miséricorde. Ils sont les gens de la Sounnah et de la Communauté [Ahl us-Sounnah wal-Djamâ'ah]. Ainsi quiconque ne prend pas d'eux a certes innové, et toute innovation est un égarement, et tout égarement ainsi que ses Gens sont dans le Feu.

4] 'Umar Ibn al-Khattâb ( ) a dit : « **Il n'y a aucune excuse pour celui qui s'est égaré tout en croyant qu'il a emprunté une bonne voie, ni même pour celui qui a abandonné la bonne voie, en pensant que celle-ci est un égarement. Certes après que les ordres [d'Allâh et de Son Prophète] ont été rendus clairs [al-Baynat] et que les preuves ont été authentifiées, l'excuse n'est plus valable.** »
(Rapporté par Ibn Batta dans « **al-Ibânah al-Kubra** » et al-Marouzî dans « **as-Sounnah** » p.90

Et cela parce que la Sounnah et la Djamâ'ah [groupe/communauté] ont établi toute la Religion. Et celle-ci [la religion] a été rendue claire aux gens, il en va donc aux gens [de s'y conformer] et de suivre [Itba'].

5] Sache ! Qu'Allâh t'accorde Sa Miséricorde - que la Religion est ce qui est venu d'Allâh - Tabâraka wa Ta'âla. Ce n'est pas une chose provenant d'un raisonnement des gens et de leurs opinions. La connaissance [al-'Ilm] est ce qui vient d'Allâh et

de Son Messager , et ne suivez rien de vos passions, et vous ne dévirez pas de la Religion en sortant ainsi de l'Islâm. Il n'y pour vous aucune excuse depuis que le Messager d'Allâh a expliqué à sa Communauté [Ummah] la Sounnah, et l'a rendu claire pour ses Compagnons, et ils sont eux : « Al-Djamâ'ah » [la communauté/le groupe], ils constituent le Corps Principal [Sawâd ul-A'dham], et le Corps Principal : C'est la vérité et ses gens/partisans [al-Haqq wa Ahlahu].

Quiconque contredit les Compagnons du Messager d'Allâh ( ) dans les ordres de la Religion, est certes devenu mécréant [Kâfir].
(Cette mécréance citée n'est pas une mécréance [kufr] qui fait sortir son auteur de l'Islâm, mais plutôt, une mécréance sous une mécréance [kufr douna kufr] qui fait que son auteur reste musulman, comme expliqué par SHeikh Dr Khâlid Ibn Qâssim ar-Radâdî (hafidhahullâh) dans son « Tahqîq » [vérification/examen] de cette rissâla [traité]. Pour plus de détail voir « Kitâb Charh as-Sounnah » p.66)

6] Sache ! Les gens n'introduisent jamais une innovation [bid'ah] sans qu'ils délaissent par-là une Sounnah et ce qui se rapproche de cela. Prenez garde aux choses récemment inventées [Muhdathât]. Certes toute chose récemment inventée est une innovation [bid'ah], et toute innovation est un égarement, et tout égarement ainsi que ses gens sont dans le Feu.

7] Prenez garde aux petites innovations [Sighâr Muhdathât] car les petites innovations deviennent plus grandes [Kabîran]. C'est le cas pour toutes ces innovations introduites dans cette Ummah [Communauté]. Celles-ci [les innovations] ont commencé avec des petites choses [insignifiantes], prenant la forme de la vérité auprès de ceux qu'ils les ont permises, en y entrant, sans pouvoir ensuite en ressortir. Et ceci c'est agrandi [dans leur cœur] au point qu'ils ont pris cela comme religion [Dîn], divergeant ainsi de la voie droite [Sirât ul-Moustaqîm] et sortant ainsi de l'Islâm.

8] Voyez bien ! Qu'Allâh vous accorde Sa Miséricorde - toutes les paroles que vous entendez [et en particulier] à votre époque ! Et ne vous hâtez pas, et n'entrez pas dans une chose [ou une affaire] jusqu'à ce que vous ayez interrogé et bien vu : « Est-ce que vos paroles [sur cette chose] sont celles des Compagnons de l'Envoyé

d'Allâh (   ) ou bien d'un savant ? » Et si vous obtenez un récit [Athar] sur le sujet, alors accrochez-vous-y, et n'allez au-delà d'aucune de ces choses, et ne donnez de préférence à quoique ce soit, car vous tomberiez ainsi dans le Feu [Fî-Nâr].

9] Sache ! Sortir du chemin [Tarîq] se produit de deux manières :

Premièrement : Une personne qui se trompe de chemin [Tarîq] en ne voulant que le bien ; il n'est donc pas à suivre dans son erreur car il est dans la perdition.

Deuxièmement : Une personne qui délibérément s'oppose à la vérité [al-Haqq], et ses actes sont en contradiction avec ceux qui l'ont précédé parmi les pieux. C'est un égaré [Dhâl] qui, lui-même, égare [Moudhiloun] ; un Shaytân [Satan] rebelle dans cette Ummah [Communauté]. Et il est un devoir pour ceux qui savent, de mettre en garde les gens contre lui, en expliquant aux gens sa situation afin que personne ne tombe dans son innovation et soit ainsi dans la perdition.

10] Sache ! Qu'Allâh t'accorde Sa Miséricorde - L'Islâm d'un adorateur ne pourrait être complet, jusqu'à ce qu'il suive les Musulmans véridiques [Musadîqan Muslimân]. Quiconque prétend qu'il y a des ordres [des choses/des affaires] en Islâm que les Compagnons du Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa sallam) n'ont pas suffisamment développés, a mentit sur eux [les Compagnons], il s'est suffit de la division et les a insultés ; c'est un innovateur [Mubtadi'] égaré, en égarant les autres, et en introduisant en Islâm une chose nouvelle [Muhdathât] qui n'en fait point partit.

11] Sache ! Qu'Allâh t'accorde Sa Miséricorde - Il n'y a pas dans la Sounnah de raisonnements par analogie [al-Qiyâs] ou de réflexions faites par les exemples, et il ne faut pas suivre ses passions [al-Hawa] dans cela. C'est Plutôt une affirmation de la véracité des récits [Athar] du Messager d'Allaah (   ) qu'il faut [accepter] sans [demander] le comment, l'explication, ou dire : « Pourquoi ? » - « Comment ? ».

12] Discuter, s'accrocher [dans les discussions], polémiquer et débattre sont des innovations [Muhdathât] qui mettent des doutes dans le coeur, quand même la personne [qu'il le fait] est de ceux de la vérité et de la Sounnah.

13] Sache ! Qu'Allâh t'accorde Sa Miséricorde - la parole conjecturale sur le Seigneur [Rabb] Ta'âla, fait partie des choses récemment inventées [Muhdathât],

c'est une innovation [Bid'ah] et un égarement [Dhallâlah]. Et nul ne doit parler sur le Seigneur [Rabb] Ta'âla, si ce n'est de la façon que Lui-même s'est décrit dans le Qor'ân, et telle que le Messager d'Allâh ( ) l'a expliquée à ses Compagnons. Il est le Puissant et l'Unique :

« **Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant**. » (Sourate ach-Chourâ (42), v-11)

14] Notre Seigneur [Rabbanâ] est le premier [Awâl] sans commencement et le Dernier [Âkhir] sans fin. Il sait les secrets les plus cachés. Il S'est elevé au dessus de Son 'Arsh [Trône] et Sa connaissance est en tout lieu, et aucun lieu n'est vide [abandonné] de Sa connaissance.

15] Et il ne faut pas dire sur les Attributs [Sifât] du Seigneur [Rabb] : « Et comment ? » - « Et pourquoi ? » Si ce n'est qu'une personne qui doute sur Allâh - Tabâka wa Ta'âla.

Le Coran [al-Qor'ân] est la Parole d'Allâh, est Sa Révélation [an-Nuzûl] et Sa Lumière [an-Nûr]. Et certes le Qor'ân est [provient] d'Allâh , comme que ce qui est [du Qor'ân] est d'Allâh , et il [le Qor'ân] n'est pas crée. Tels sont les dires de Mâlik Ibn Anas, Ahmad Ibn Hanbal et les Savants venus avant et après eux, et polémiquer [discuter/débattre] sur le sujet est de l'incrédulité [Kufr].

16] Et il faut avoir foi [Imân] dans la vision [d'Allâh Ta'âla] le Jour de la Résurrection [Yawm al-Qiyâma]. Ils verront Allâh ['Azza wa Djal] avec les yeux de leur tête. Il [Allâh] les jugera sans qu'un voile [Hidjâb] ne les sépare et sans interprète [Tardjamân].

17] Il faut croire en la Balance [Mîzân] le Jour de la Résurrection qui pèsera le bien [Kheir] et le mal [Char]. Et pour cela il y a deux balances et une parole [Lisân].

18] Il faut avoir foi dans le châtiment de la tombe, et de Munkar et Nakîr. (Les deux anges qui feront subir l'interrogatoire dans la tombe.)

19] Il faut avoir foi [Imân] dans le bassin [al-Hawdh] du Messager d'Allâh ( ). Chaque Prophète a un bassin en dehors de Sâlih (alayhi as-sallam) parce que son

bassin était la mamelle de son chameau
(Ceci a été rapporté dans un Hadîth considéré comme « Mawdhu' » [Inventé] par les gens de science [Ahl ul-'Ilm], selon donc plusieurs avis de grands Salaf us-Sâlih et d'autres parmi les gens du Hadîth, tel que précisé par SHeikh Khalîd ar-Radâdî. Pour plus de détail voir « Charh us-Sounnah » p.81)

20] Il faut avoir foi dans l'Intercession [Chafâ'ah] du Messager d'Allâh pour les coupables de péchés le Jour de la Résurrection, ceux [se trouvant] sur le pont [Sirât], pour ainsi les faire sortir du Feu de la « Djahannam ». Il y a l'intercession pour chaque Prophète [an-Nabî], et également pour les véridiques [Sadîqîn], les

martyrs [Shouhadâ] et les pieux sincères [Sâlihîn]. Après cela, Allâh accordera Sa grande grâce à qui Il veut, et Il sortira du Feu [an-Nâr] ceux qui auront été brûlés et réduits au charbon de bois.

(Kitâb Charh us-Sounnah de l'Imâm al-Barbahârî, p.67-72).

21] Il faut avoir foi au Pont [Sirât] de l'Enfer [Djahannam]. Et il [l'Enfer] prendra sur le Pont quiconque Allâh veut, et le passage sera permis à quiconque Allâh veut, et tombera en Enfer quiconque Allâh veut. Et les gens seront devancés par la lumière d'après leur niveau de Foi [Imân].

22] Il faut avoir foi aux Prophètes et aux Anges.

23] Il faut avoir foi au Paradis qui est une vérité [Haqq], et que le Feu est une vérité [Haqq] [avoir foi au Paradis et à l'Enfer], et que tous les deux sont déjà des crées. Le Paradis [al-Djannah] se trouve dans le septième Ciel. Son plafond est le Trône [al-'Arch]. Le Feu se situe sous le septième sol [Ardh] le plus bas. Et ils sont tous les deux créés. Allâh [Ta'âla] connaît le nombre des gens du Paradis [Ahl ul-Djannah] et ceux qui y entreront, et Il connaît le nombre des gens de l'Enfer [Ahl un-Nâr] et ceux qui y entreront. Et tous deux ne se termineront jamais ; Ils dureront tous deux à jamais […].

24] Adam ('alayhi as-sallam) a été dans le Paradis là ou il fut crée, mais il en a été

sortit après avoir désobéit à Allâh [ ].

25] Il faut avoir foi au « Masîh ud-Dadjâl [L'Antéchrist] ».

26] Il faut avoir foi en la descente de 'Issâ fils de Maryam ('alayhi as-sallam). Il descendra tuer « ad-Dadjâl » [L'Antéchrist], et il se mariera et priera derrière le chef des Musulmans de la famille de Muhammad, et il mourra et sera enterré par les Musulmans.

27] Il faut croire que certes « al-Imân » [la Foi] consiste en parole [Qawl] et action ['Amal] et en action et parole. En intention [Niyah] et but [Isâbah]. Elle augmente et diminue. Elle augmente comme Allâh le veut, et elle peut diminuer au point qu'il n'en reste plus rien [en Foi].

28] Le meilleur de cette Ummah [Communauté] après la mort de son Prophète , est Abû Bakr, puis 'Umar, puis 'Uthmân. Et c'est ce qui nous a été rapporté à par Ibn 'Umar radiya Allaho anhoma qui a dit : « **Nous disions en présence du Messager d'Allâh : Le meilleur des gens après que le Messager d'Allâh est Abû Bakr, puis 'Umar, puis 'Uthmân**. Le Prophète nous entendait [dire cela] et ne le rejetait pas. »

(Rapporté dans le même sens par al-Bukhârî - Chapitre : « Les mérites des compagnons du Prophète ». - Le mérite d'Abû Bakr) .

Puis les meilleurs de gens après eux sont : 'Alî, Talhah, az-Zubayr, Sa'ad [Ibn Abî Waqâs], Sa'îd Ibn Zayd, 'Abdur-Rahmân Ibn 'Awf et Abû 'Ubeydah 'Âmir Ibn al-Djarâh. Chacun d'eux était approprié à être Khalîfah [Calife]. Ensuite, les meilleurs des gens après eux sont le [reste des] Compagnons du Messager d'Allâh, la première génération pour qui il a été envoyé, les premiers parmi les Muhâjiroûn et les Ansâr, ceux qui ont prié vers les deux « Qiblah » [Qiblatayn].

Ensuite, les meilleurs des gens après eux sont ceux qui ont accompagné le Messager d'Allâh un jour, un mois, une année, moins ou plus que cela. Qu'Allâh leur accorde à tous Sa Miséricorde. Nous mentionnons leurs bienfaits et gardons le silence sur toutes leurs erreurs. Et nous ne parlons pas sur l'un d'entre eux si ce n'est dans le bien, comme le Messager d'Allâh l'a dit : « **Quand la mention [le rappel] de mes compagnons [se fait], qu'il ne se fasse que dans le bien**. »
(Rapporté par at-Tabarânî, Abû Na'îm, un hadîth de 'Abdullâh Ibn Mass'oûd - Hassan Sahîh)

[Sufyân] Ibn 'Uyaynah a dit : « **Qui porte sur les Compagnons du Messager d'Allâh ( ) un seul mot [critique ou autre contre eux] fait partie des gens de la passion [de l'innovation].** »
(SHeikh ar-Radâdî précise pour ce Athar [récit] qu'il n'a pas trouvé de qui cela a été rapporté.)

29] [Il faut] Ecouter et obéir aux Imâms [détenteurs du pouvoir] dans ce qu'Allâh aime et agrée. Quiconque devient « Khalîfah » [Calife] à travers le consensus des gens et leur agrément, devient le Chef des Croyants [Amîr ul-Mu'minîn].

30] Et il n'est pas permis pour quiconque de passer une seule nuit, alors qu'il n'a pour lui aucun Imâm, qu'il soit [l'Imâm] vertueux ou mauvais.

(Kitâb Charh us-Sounnah de l'Imâm al-Barbahârî, p.72-76)

31] Le Hadj et les expéditions seront sous sa direction [à l'Imâm]. Et la prière du Djumu'ah [du vendredi] derrière lui [c.à.d derrière le mauvais Imâm] est permise, et six rak'ah devraient-être priées après lui, en les effectuant en séries de deux rak'ah. Et c'est le dire de l'Imâm Ahmad Ibn Hanbal .
(Ceci est rapporté dans une « Rissâla » citée dans « Tabaqat al-Hanâbilah ».)

32] Le Khilâfah [le Califa] restera parmi les Quraysh jusqu'à ce que 'Issâ Ibn Maryam ('alayhi as-sallam) descende.

33] Quiconque se rebelle contre l'Imâm [Gouverneur/responsable] parmi les Imâms des musulmans est un « Khawâridj ». Et il est la cause de la divergence d'opinion des Musulmans, et il contredit les « Athar » [Récits], et s'il meurt ainsi, il meurt d'une mort de l'époque de l'ignorance [al-Djâhiliyyah].

34] Il n'est pas permis tuer le gouverneur [sultân], et de sortir contre lui, quand même il opprime, selon les dires du Messager d'Allâh à Abû Dhar [al-Ghifârî] : « [b]Et patiente quand même c'est un esclave Habachî [Abissinien]. »
(Rapporté dans le même sens par l'Imâm Muslim, Ahmad et Ibn Mâdja)

Et ce qu'il a dit à l'Ansâr : « Et patiente jusqu'à ce que tu me rencontres au bassin [al-Hawdh]. »

(Rapporté par al-Bukhârî et Muslim)

Et il n'est pas de Sounnah de tuer [de lutter contre] le gouverneur [Sultân]. Cela cause la ruine de la religion et de ce bas-monde.

35] Il est permis de tuer les « Khawâridj » s'ils s'attaquent aux musulmans, à leurs personnes, propriétés ou familles.

Mais s'ils cessent et fuient, ils ne doivent pas être poursuivit, ni leurs blessés ne doivent-être tués, ni les prisonniers, tout comme ceux qui s'enfuient ne doivent-être poursuivit.

36] Sache ! Qu'Allâh t'accorde Sa Miséricorde - qu'il n'y a aucune obéissance à une créature dans la désobéissance à Allâh - .

37] Et ne vous portez pas témoins pour ce qui est des gens en Islâm [Ne témoignez pas de leurs actions comme étant bonnes ou mauvaises], car vous ne savez pas sur quelle action il terminera [sa vie, si ce n'est jusqu'à sa mort]. Vous espérez pour lui [la Miséricorde d'Allâh] et vous craignez pour lui [ses péchés]. Vous ne savez pas ce qui a devancé sa mort en regret pour Allâh, et ce qu'Allâh a rapporté sur cela quant [à savoir] s'il mourra en tant que musulman. Vous espérez pour lui [la Miséricorde d'Allâh] et vous craignez pour lui [ses péchés].

38] Il n'y a aucun péché dont l'adorateur [d'Allâh] ne puisse se repentir.

39] La lapidation [Radjm] est une vérité [Haqq].

40] Essuyer [al-Massh] sur les chaussettes en cuir [khuff] est une Sounnah.

41] Raccourcir la prière en voyage est une Sounnah.

42] Le Jeûne en voyage [Safar] : Quiconque le souhaite, peut jeûner ou, ne pas jeûner.

(SHeikh ar-Radâdî (hafidhahullâh) cite la parole du SHeikh ul-Islâm Ibn Taymiyyah ( ) qui dit dans « Madjmu' al-Fatâwa » [vol-25 p.209] : « Comme pour le voyage, la prière de celui qui [voyage], peut-être raccourcie, il est ainsi permis de ne pas jeûner [pour le voyageur] et de le rattraper plus tard, selon l'avis

unanime des savants. Il est permis pour le voyageur d'interrompre sont jeûne selon l'avis unanime des savants, que l'on soit capable ou pas de jeûner, que le jeûne soit difficile ou pas, quand même le voyageur est protégé, qu'il a de l'eau, et qu'il a une personne pour le servir, il lui est permis de ne pas jeûner et de raccourcir sa prière. Quiconque dit que : « s'abstenir de jeûner est seulement possible pour une personne incapable de jeûner » alors il doit se repentir. Et s'il ne se repend pas, il peut-être tué [pour cela]. Cela est identique pour quiconque critique celui qui s'abstient de jeûner [en voyage], il se doit de se repentir. »

43] Il n'y a pas de mal à prier en pantalon [Sarâwil].

(Pour plus de détails voir : « al-Mughnî » de Ibn Qudâma al-Maqdissî , vol-1 p.582-583)

44] L'hypocrisie [an-Nifâq] fait apparaître l'Islâm [avec la langue], et dissimule intérieurement l'incrédulité [Kufr].

45] Et Sache ! Que ce bas-monde est la maison [Dâr] de la foi et de l'Islâm. (SHeikh Khalîd ar-Radâdî rapporte que l'Imâm Abû Bakr al-Ismâ'îlî dans « I'tiqâd Ahl us-Sounnah » explique que les gens de la Sounnah [Ahl us-Sounnah] soutiennent que ce monde est divisé entre Dâr ul-Islâm [Terre de l'Islâm] et Dâr ul-Kufr [Terre d'incrédulité]. Voir « Charh us-Sounnah » p.78)

46] Parmi la nation de Muhammad (sallallahu 'alayhi wa sallam) il y a les croyants dans leurs avis [juridiques], leurs héritages, leurs immolations [des animaux] et leurs prières.

47] Aussi, nous ne témoignons pas qu'une personne a une véritable foi, tant qu'elle n'applique pas toutes les prescriptions Islamiques. S'elle néglige quoique ce soit en cela, alors sa foi est défectueuse jusqu'à ce qu'elle se repente.

Sache ! Que sa foi [à la personne] n'est que pour Allâh - le Seul à juger si sa foi est complète ou incomplète, à l'exception de celui que l'on voit négliger les prescriptions de l'Islâm.

48] La prière est faite sur quiconque meurt parmi les gens de la Qiblah et de la Sounnah [Ahl ul-Qiblah Sounnah]. Quant au coupable d'adultère [al-Mardjoum], le fornicateur [az-Zânî] comme la fornicatrice [az-Zânîyyat], celui qui se suicide et autres [personnes] que les gens de la Qiblah, l'ivrogne et autres [qu'eux] ; prier sur

eux fait parti de la Sounnah.

49] Nul parmi les gens de la Qiblah ne sort de l'Islâm à moins qu'il rejette un Âya [verset] du livre d'Allâh ['Azza wa Djal] ou rejette un récit [Athar] du Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa sallam), qui sacrifie [Immole] pour autre qu'Allah, ou prie pour autre qu'Allâh. C'est quand il fait l'une de ces choses, qu'il vous est obligatoire de le sortir [Khouroudj] de l'Islâm. Et s'il ne fait pas cela, il est un Croyant Musulman [Mu'mîn Muslim] dans le nom, mais pas avec véracité.

50] Et [il faut croire] aux récits [Athar] que l'on entend, même si on ne les

comprend pas complètement, telles que les paroles du Messager d'Allâh ( ) : « Les coeurs des adorateurs sont entre les deux doigts du Miséricordieux [ar-

Rahmân] - [ ].
(Rapporté par Muslim, et Ahmad, hadîth de 'Abdullâh Ibn 'Umar.)

- « En effet, Allâh - Tabâka wa Ta'âla - descend au ciel le plus bas. »
(Rapporté par al-Bukhârî et Muslim)

- « Il descend le jour de 'Arafah [Yawm al-'Arafa]. »
(Hadîth avec une chaîne de transmission faible [Dha'îf]

- « Il descend le jour de Résurrection. »
(Ceci a été authentifié dans le Qor'ân et la Sounnah. Pour plus de déta
ils voir : « ar-Rad 'ala al-Djahmiyyah » de l'Imâm ad-Daraqtunî. p.72-75. Et leTafsîr de Ibn Kathîr. vol-3 p.315-316).

- « Et jettera au feu [les gens destinés à y entrer], et jusqu'à ce qu'Il pose son « Qadam ».
(Rapporté par al-Bukhârî et Muslim).

Et Allâh [Ta'âla] dit à Son adorateur : « Si vous marchez vers moi, Je cours vers vous. »
(Rapporté par al-Bukhârî et Muslim)

Et le Messager ( ) a dit : « Allâh a créé Adam à Son image. »
(Rapporté par al-Bukhârî et Muslim)

- « J'ai vu mon Seigneur dans la forme la plus excellente. »
(Hadîth authentique [Sahîh], rapporté par Ahmad, at-Tirmidhî qui a dit sur ce hadîth : « C'est un hadîth bon [hassan] et authentique [sahîh] ». Hadîth de Mu'adh Ibn Djabal. Et Muhammad Ibn Ismâ-'îl fut interrogé sur ce hadîth et il répondit : « C'est un hadîth bon [hassan] et authentique [sahîh].)

Et les autres Athar [récits] qui vont dans ce sens là, n'en expliquez aucun [de ces hadîth] de par vos impressions, désirs, commentaires [personnels] et passions, mais il est plutôt obligatoire d'y croire. Et quiconque explique quoique ce soit [de ces hadîth] de par ses passions, ou bien les rejette, est un « Djahmî ».
(Les « Djahmî » [Djahmîtes] sont ceux qui se réclament de « Djahm Ibn Sufyân », une personne qui a déclaré la négation des attributs d'Allâh. Pour lui [Djahm Ibn Sufyân], l'Enfer et le Paradis ne dureront pas, l'incrédulité [kufr] n'est que l'ignorance [djahal] et autres hérésies de ce genre.)

(Kitâb Charh us-Sounnah de l'Imâm al-Barbahârî , p.76-82)

51] Quiconque prétend avoir vu son Seigneur dans de ce bas-monde [ad-Douniyah] a mécru en Allâh [ ].

52] Réfléchir profondément sur Allâh -Tabâraka wa Ta'âla- est une innovation [Bid'ah], comme le Messager d'Allâh ( ) l'a dit :
« [b]Réfléchissez sur la création, mais ne réfléchissez pas sur Allâh. »

(Rapporté dans ces termes par Abû ash-SHeikh dans « al-'Adhamah - n°5 » et Abû al-Qâsim al-Asbahânî dans « at-Targhîb [2/73, 174] » hadîth ' de Ibn 'Abbâs et son isnâd [chaîne de transmission] est faible [dha'îf]. Cependant, il a un témoin dans le hadîth de 'Abdullah Ibn Sallâm qui est réputé, rapporté par Abû Na'îm dans « al-Hilyah [6/66-67] »

Aussi, la réflexion profonde sur Allâh provoque des doutes dans le coeur.

53] Sachez que les reptiles, les bêtes de proie et toutes les créatures telles que la minuscule fourmi et la mouche sont des subordonnés [soumis à Allâh], et ils ne savent rien si ce n'est de par la volonté d'Allâh - Tabâraka wa Ta'âla.

54] Il faut avoir foi en le fait qu'Allâh sait tout ce qui a été du début des temps et tout ce qui sera, et qu'Il a entièrement énuméré tout ce qui est [existe]. Quiconque dit : « Il ne sait pas ce qui a été et ce qui sera. » a mécru [Kufr] en Allâh Le Tout Puissant [al-'Adhîm].

55] Il n'y a aucun mariage [valide] sans tuteur [Walî], et deux témoins justes ['Adl] et véridiques [Sidq], ainsi qu'une petite ou grande quantité [fixée pour la dot]. Et quiconque n'a pas de Walî [tuteur] peut-être remplacé par le Sultân [Gouverneur] en son absence.

56] Si un homme divorce de sa femme par trois fois, elle lui devient interdite [Harâm]. Et elle ne lui est plus permise jusqu'à qu'elle se soit remariée [avec un autre homme].

57] Le sang d'un homme Musulman qui témoigne « qu'il n'y a de dieu si ce n'est Allâh et que Muhammad est le Messager d'Allâh » ne doit pas être versé excepté dans trois cas (Tel que rapporté dans un Hadîth de 'Abdullâh Ibn Mass'oûd. Rapporté par al-Bukhârî dans le chapitre : « Le prix du sang ». Et Rapporté par Muslim) :

Le fornicateur après s'être marié.
L'apostat après avoir eu la foi.
Et une personne qui tue un Croyant sans droit, sera donc lui-même exécuté pour son acte.

En dehors de ces cas, le sang du Musulman est [à jamais] interdit, jusqu'à ce que l'heure dernière se lève.

58] Tout chose pour laquelle Allâh a rendu obligatoire sa destruction se détruira. Sauf Le paradis et l'Enfer, le Trône ['Arsh] et le Repose-pied [Kursî] (Le « Kursî » veut dire littéralement « Repose-pied ou piédestal ». Il est le plus souvent confondu avec le mot « 'Arsh ». Or le « Kursî » est bien différent de « 'Arsh » dont

Allâh a fait mention dans plusieurs versets. Ibn Taymiyyah ( ) a dit qu'on rapporte de Muhammad Ibn 'Abdillâh et d'autres savants, que « al-Kursî » se trouve devant « al-'Arsh ». (Madjmu' al-Fatâwa, vol-5 p.55-54))
, la Plume [al-Qalam], la Corne [Soûr] et les tablettes bien gardées [Lawh]. Jamais aucune de ces choses ne périra. Alors Allâh redressera la création le Jour Dernier

dans l'état dans lequel Il l'a fait mourir. Il les jugera comme Il le veut, un groupe pour le Paradis et un groupe pour le Feu brûlant [as-Sa'îr], et il dira au reste de la création [qui n'avait pas été créé pour l'éternité] : « Soyez poussière. »

59] Il faut avoir foi au châtiment [Qissâs] le jour de la Résurrection entre toutes les créations : Etres humains [Banî Âdam], reptiles, bêtes de proie et les fourmis entre

elles ; jusqu'à ce qu'Allâh [ ] tranche pour les uns envers les autres : Les gens du Paradis et les gens de l'Enfer, les gens de l'Enfer et les gens du Paradis, et les gens du Paradis les uns envers les autres, et les gens de l'Enfer les uns envers les autres.

60] La pure sincérité [al-Ikhlâs] dans les actions pour Allâh.

61] L'agrément [l'acceptation] des décrets d'Allâh, la patience face aux Jugements

d'Allâh, la Foi quant à tout ce qui est dit [provient] d'Allâh - , et la Foi dans tous les décret d'Allâh bons comme mauvais, savoureux et amers. Car certes Allâh sait ce que ses adorateurs font [et où leurs actions les mènent]. Ils ne peuvent s'échapper de la Connaissance d'Allâh. Il n'y a rien dans les mondes ou dans les

cieux qui soit méconnu d'Allâh - . Vous devez savoir qu'il n'y a rien qui ne vous touche sans que cela soit de nature à vous manquer, et rien qui ne vous ait manqué qui n'était de nature à vous toucher. Il n'y a aucun créateur avec Allâh [

].

62] Les « Takbîrs » pour la Prière de « al-Djanâzah » [prière mortuaire] sont au nombre de quatre
(Rapporté par al-Bukhârî et Muslim. Et il est permis de faire jusqu'à « 9 Takbirât » [Allâhu Akbar] dans la prière mortuaire [al-Djanâzah] selon l'avis de plusieurs savants expliqués comme dans : « al-Madjmu' vol-5 p.211 » de l'Imâm an-Nawawî, « Charh as-Sounnah vol-5 p.341 » de l'Imâm al-Baghawî, « Souboul as-Sallam vol-2 p.143 » de l'Imâm al-Asan'ânî, « Zâd al-Ma'âd vol-1 p.507-509 » de l'Imâm Ibn al-Qayyîm.

Et ceci est un dire de : Mâlik Ibn Anas, Soufyân ath-Thawrî, al-Hasan Ibn Sâlih, Ahmad Ibn Hanbal et les jurisconsultes [Fuqahâ], et ceci est en conformité avec les

dires du Messager d'Allâh ( ).

63] Il faut avoir foi que pour chaque goutte de pluie, un ange descend du ciel et la place où Allâh - - le décide.
(Ceci a été rapporté par al-Hakam Ibn 'Utaybah [Tâbi'î mort en 115H] et Hassan al-Basrî [d.110H] : Rapporté aussi par at-Tabarî dans son Tafsîr et Abû ash-SHeikh dans « al-'Adhamah » avec une bonne chaîne de transmission (Isnâd Hassan).)

64] Il faut avoir foi lorsque le Messager d'Allâh ( ) a parlé aux morts [c.a.d les polythéistes] du Jour de la bataille de Badr, et ils ont entendu ses paroles.
(Comme rapporté dans « Sahîh Muslim » - Hadîth de Anas Ibn Mâlik : « Le Prophète ( ) [s'adresse aux chefs des Quraysh le Jour de la bataille de Badr après leur mort] : « O Abâ Djahl Ibn Hishâm ! O Umayyah Ibn Khalaf ! O 'Utbah Ibn Rabî'ah ! O Chaybah Ibn Rabî'ah ! N'avez-vous pas trouvé [maintenant] ce que votre Seigneur vous avait promis comme vérité ? J'ai trouvé ce que mon Seigneur m'a promis comme vérité [Haqq] ! »
'Umar dit : « O Messager d'Allâh ! Comment parler à des gens devenus des cadavres ? » Le Prophète ( ) de répondre : « Par Celui qui détient mon âme entre ses mains ! Vous n'entendez pas ce que je dis mieux qu'eux. Mais ils sont incapables de répondre. »)

65] Il faut avoir foi que quand un homme devient malade, Allâh le récompense pour sa maladie.
(Comme rapporté dans « Sahîh al-Bukhârî » et dans « Sahîh Muslim » - Hadîth de 'Abdullâh Ibn Mass'oûd qui dit que le Messager d'Allâh ( ) a dit : « **Aucun malheur n'atteint le musulman sans qu'Allâh ne lui fasse tomber ses péchés, comme tombent les feuilles des arbres.** »)

66] [Il faut avoir foi] au fait qu'Allâh récompense le martyr [pour sa mort].

67] Il faut avoir foi au fait que les enfants sentent dans ce bas-monde la douleur affligée. Bakr, fils de la soeur de 'Abdul-Wâhid, a dit : « Ils ne sentent pas la douleur. » C'est un mensonge.
(Bakr, fils de la soeur de 'Abdul-Wâhid, est une erreur comme précisé par SHeikh ar-Radâdî. Ce Bakr faisait partie des têtes des innovateurs. Sa biographie se trouve dans « Lisân ul-Mîzân (2/60-61) - dans « al-Fasl » de Ibn Hazm (3/157) - « Muqalât al-Islamiyyîn » de l'Imâm al-Ach'ârî (p.286).

68] Sachez que nul n'entrera au Paradis excepté par la Miséricorde d'Allâh [Rahmat-Allâh]. Allâh ne punira personne si ce n'est selon ses péchés. Si le châtiment d'Allâh [doit tomber] sur les habitants des cieux et des mondes, des bons et des mauvais parmi eux, alors Il les punirait sans être injuste à leur égard.

Et il n'est pas permis de dire sur Allâh - Tabâraka wa Ta'âla- qu'Il est injuste, car l'injuste est celui qui inscrit/compte [des choses] qui ne concerne pas la personne, alors que la création et les décrets appartiennent à Allâh -Djalla wa 'Ala. La création est Sa création et le monde est Son monde. Il ne sera pas interrogé au sujet de ce qu'Il fait, mais [eux plutôt] seront interrogés [sur ce qu'ils ont fait]. Et on ne demande pas : « Pourquoi ? » Et « Comment ? ». Et nul ne peut entrer entre Allâh et Sa création.

69] Si vous entendez une personne critiquer les récits [Athar] [en ne les acceptant pas ou repoussant quoique ce soit] des informations du Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa sallam), doutez de son Islâm, car certes il est une personne méprisable dans ses dires [Qawl] et dans son dogme de pensées [Madhhab] . Il a en effet critiqué le Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa sallam) et ses Compagnons, qui nous ont permis de connaître Allâh et Son Messager (sallallahu 'alayhi wa sallam), de connaître le Qor'ân, de connaître ce qui est bon et mauvais, et [de connaître] ce bas-monde et l'Au-delà à travers les récits [Athar].

(L'Imâm Ahmad ( ) a dit : « **Quiconque repousse un hadîth du Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa sallam) est sur le bord de la destruction.** » Rapporté dans « Tabaqât ul-Hanâbilah (2/15) » et par Ibn Battah dans « al-Ibanât ul-Kubrâ (1/97).

70] Le Qor'ân a besoin de la Sounnah et la Sounnah a besoin du Qor'ân.

(Cette parole de l'Imâm al-Barbahârî ( ) est identique aux paroles de Makhoûl

ach-Châmî ( ) [Tâbi'î - d.113H]. Rapporté par al-Khatîb dans « al-Kifâyah (p.14) », Ibn 'Abd al-Barr dans « Djâmi' bayân al-'Ilm (2/191) » et d'autres avec une

chaîne de transmission authentique (Isnâd us-Sahîh). Yahyâ Ibn Abî Kathîr) [Tâbi'î - d.129H] a dit : « **La Sounnah est déterminante [Qâdhiyat] sur le Qor'ân, mais le Qor'ân n'est pas déterminant sur la Sounnah**. » Rapporté par ad-Dârimî dans son Sunan (1/153).

Al-Fudhayl Ibn Ziyâd a dit : « J'ai entendu Abû 'Abdullah [c.a.d Ahmad Ibn Hanbal] interrogé sur le hadîth « **Que la Sounnah est déterminante [Qâdhiyat] sur le Kitâb [le Livre d'Allâh]** » et il répondit : « **Je ne me risque pas à dire que la Sounnah est déterminante sur le Livre, mais que la Sounnah [plutôt] explique le Livre et la clarifie.** » Rapporté par Ibn 'Abd al-Barr dans « al-Djâmi ' (p.191-192) ». Et cela est en accord avec les paroles d'Allâh qui dit :

« **[Nous les avons envoyés] avec des preuves évidentes et des livres saints. Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent**. » (Coran 16/44))

71] Discuter, polémiquer et contester la prédestination [Qadar] est interdit auprès de l'ensemble des sectes [Firqa]. Certes le Qadar [Prédestination] est le secret d'Allâh, et le Seigneur [Rabb] -Tabâraka wa Ta'âla- a interdit aux Prophètes de [telles] paroles sur le Qadar [Prédestination].

Le Prophète ( ) a interdit l'argumentation au sujet de la prédestination [Les Compagnons du Messager d'Allâh ( ) ainsi que les Successeurs (tabi'îne) la détestaient]. Et cela était aussi détesté par les savants [al-'Ulémâ] et les gens de piété scrupuleuse [Ahl al-Wara'] ; ils ont [tous] interdit la polémique sur la prédestination. Ainsi soumettez-vous [aux ordres], affirmer votre Foi et croyez aux dires du Messager d'Allâh ( ) sur ces différentes choses, et sur le silence qu'il a gardé concernant le reste.

72] Il faut croire que le Messager d'Allâh ( ) a fait le voyage nocturne vers les cieux, et au chemin du Trône ['Arsh], [et qu'il a entendu] la parole d'Allâh - Tabâraka wa Ta'âla, qu'il est entré au Paradis, qu'il a constaté le Feu et a vu les anges [al-Mala-îka] [qu'il a entendu la parole d'Allâh] et que les Prophètes lui ont été montrés. [Il faut croire qu'il ( ) a vu le rideau [as-Sarâdaqât] du Trône et le Repose-pied [al-Kursî], et que tout ce qu'il y a dans les cieux et dans les mondes se revivifient, qu'il a été pris par Djibrîl sur « al-Burâq » et qui l'a porté à travers les cieux. Les cinq prières journalières ont été instaurées pour lui cette nuit-là. [Il faut croire] qu'il est revenu à Makkah cette nuit-là, et cela avant la Hijrah.

(L'Imâm as-Suyûtî a compilé un traité [Rissâla] dans lequel il a réuni l'ensemble des différents récits sur « al-Isrâ » [Le voyage nocturne] et l'a nommé : « Al-Âyât ul-Kubrâ fî Charh Qissat il-Isrâ ». Voir aussi le traité [Rissâla] « al-Isrâ wal-Mi'râdj » du SHeikh Muhammad Abû Chahaba.)

73] Sachez que les âmes [ar-Roûh] des martyrs nichent dans des lanternes sous le Trône ['Arsh], errant [tout librement] au Paradis. Les âmes des Croyants [Mu'mîn] sont sous le Trône. Les âmes des incrédules [al-Kufâr] sont des libertins [al-Foudjâr] dans le Barahoût [qui est le Sidjîn].

(Il y a un récit rapporté de 'Abdullâh Ibn 'Amr qui dit : « Les âmes des incroyants sont rassemblées dans le Barahoût, un noyau profond dans le Hadramaut. » Cependant il y a un narrateur inconnu et qui prouve que cela n'est pas correct comme expliqué par les savants. Ce qui est le plus juste, comme indiqué par les preuves tirées du Livre et de la Sounnah, c'est que le Barahoût est le Sidjîn [sous le septième monde]. Pour plus de détails sur le Barahoût voir : « Mu'djam al-Baldân (1/405) », « al-Nihâyat » de Ibn Athîr (1/122), « Ahwâl al-Qubûr (p.255-263) » de Ibn Rajab, « al-Roûh (p.135-137) » de Ibn al-Qayyîm.)

74] Il faut croire que le défunt s'assiéra dans sa tombe, Allâh lui rendra son âme afin qu'il soit interrogé par « Munkar et Nakîr » au sujet de la Foi et ses conditions requises. Alors son âme lui sera retirée sans douleur aucune. Le défunt à connaissance de celui qui lui rend visite quand il vient à lui. Le Croyant est [dans une situation] confortable et bienheureuse dans sa tombe [al-Qabr], et le libertin est châtié comme Allâh le veut.

(Voir en référence : « Bacharâ al-Ka-îb bi-liqâ al-Habîb » de l'Imâm as-Suyûtî avec la vérification [Tahqîq] du SHeikh Mashhoûr Hassan.)

75] Sachez que [……] [4] Avec le décret d'Allâh et Sa prédestination..

(SHeikh Khalîf ar-Radâdî souligne que le mot entre parenthèses dans ce texte est illisible, et que cette phrase n'est pas retrouvée dans les autres textes.)

76] Il faut croire qu'Allâh -Tabâraka wa Ta'âla- a parlé à Mûssa Ibn 'Imrân le jour de « Toûr », et que Mûssa a entendu la parole d'Allâh : Et c'est une réalité provenant de Lui (Allâh) et pas d'un autre. Quiconque dit que c'est autre que cela :

Il est certes mécréant [en Allâh al-'Adhîm].

77] La raison est innée. La raison est donnée à chaque personne par volonté d'Allâh. Elle varie juste dans la raison comme une petite tache dans les cieux. Il est demandé à chaque personne [d'agir] selon ses actions conformément à la raison ['Aql]. La raison n'est pas une chose acquise mais plutôt une bénédiction d'Allâh - Tabâraka wa Ta'âla.

78] Sachez qu'Allâh a accordé l'excellence [les bienfaits] aux adorateurs les uns envers les autres dans la religion [ad-Dîn] et le bas-monde [ad-Douniyâh], et Il le fait avec justice. Il ne sera pas dit : « Il agit injustement [Djâr] »
(Ce qui veut dire aussi « Taçhîf » (altérer))
ou « Il est impartial [Hâbî] ». Quiconque dit qu'Allâh a porté Ses bienfaits sur le Croyant et l'incrédule est un innovateur [Mubtadi']. Plutôt, Allâh a accordé Ses bienfaits aux Croyants sur les incrédules, l'obéissant sur le désobéissant, et l'innocent sur le méprisable, et Il le fait avec justice. Il est le Généreux qui accorde à qui Il veut, et prive qui Il veut.

79] Il n'est pas permis de délaisser le conseil sincère [an-Nassîha] à l'égard des Musulmans, parmi les pieux et les libertins dans le domaine religion. Quiconque se garde [d'agir ainsi] a certes trompé les Musulmans. Quiconque agit faussement [ou agit avec tromperie] à l'égard des Musulmans, agit certes avec tromperie dans la religion. Quiconque agit avec tromperie à l'égard de la religion, s'est certes comporté avec trahison à l'égard d'Allâh, Son Messager et les Croyants [Mu'mîn].

80] Allâh -Tabâraka wa Ta'âla- entend [Sami'], voit [Basîr] et sait ['Alîm]. Ses deux mains sont ouvertes. Il Savait certes qui lui désobéirait avant qu'Il ait créé la création. Sa Connaissance sur eux est réelle, et ce qu'Il savait d'eux ne l'a pas empêché de les guider à Islâm. Il leur a accordé Sa largesse et Ses bienfaits, ainsi toutes les Louanges sont pour Lui.

(Kitâb Charh us-Sounnah de l'Imâm al-Barbahârî , p.88-91)

81] Sache qu'il y a pour l'arrivée de la mort trois moyens de s'en informer. Il peut être dit : « Recevez la bonne nouvelle, O bien-aimé d'Allâh, l'agrément d'Allâh et le Paradis. »
Il peut être dit : « Recevez la mauvaise nouvelle, O ennemi d'Allâh, la colère d'Allah et le Feu. »

Il peut être dit : « Recevez la bonne nouvelle, O adorateur d'Allâh, le Paradis après [de par] l'Islâm. »
Ceci est un dire de Ibn Abbâs.
(Voir « Tafsîr Ibn Kathîr (2/531-538) » et « al-Tadhkirat (1/67-82) » de l'Imâm al-Qourtubî et « Charh as-Soudoûr (p.91-131) » de l'Imâm as-Suyûtî.)

82] Sache ! que les premiers à voir Allâh [Ta'âla] au Paradis sont les aveugles [Dharîroun] [1], ensuite les hommes, et ensuite les femmes. Ils le verront (Allâh) avec les yeux de la tête, de même que le Messager d'Allâh ( ) l'a dit : « Vous allez voir votre Seigneur comme vous êtes en train de voir cette lune. Vous ne trouverez aucune peine à le voir… »
(Rapporté par al-Bukhârî, Muslim, Abû Dâwoûd. Un hadîth de Djarîr Ibn 'Abdullâh.)
Et croire en cela est une obligation ; le rejeter est une incrédulité [Kufr].

83] Sache ! Qu'Allâh t'accorde Sa Miséricorde - que ni l'hérésie [Zindaqa], ni la mécréance [Kufr], ni le doute [Chak], ni l'innovation [Bid'ah], ni l'égarement [Dhallal] et ni l'embrouillement [Hîrat] dans la religion [ad-Dîn] ne s'est produit, si ce n'est à travers la rhétorique théologique [al-Kallâm] et [à cause] des gens de rhétorique théologique [Ahl ul-Kallâm], la polémique [al-Djidâl], l'argumentation [al-Mirâ'] et la contestation [al-Khoussoûmat]. Et comment l'homme se jette dans l'argumentation, la contestation et la polémique alors qu'Allâh Ta'âla dit :

« Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'Allah. »
(Sourate 40/3)

Et soumettez-vous [acceptez] en agréant les récits [Athar] et les gens des récits [Ahl al-Athar], conservez-les et gardez le silence.

84] Il faut avoir Foi au fait qu'Allâh -Tabâraka wa Ta'âla- châtiera les créatures dans le Feu, dans les chaînes, les liens et attaches. Le Feu sera en eux, au-dessus d'eux et en dessous d'eux. Et certes les « Djahmiyyah » et parmi eux : « Hishâm al-Foûtî » [2], ont dit : « Certes Allâh les châtiera auprès du Feu. » Renvoyez-le sur Allâh et sur Son Messager ( ).

85] Sache ! que les prières obligatoires sont au nombre de cinq [prières] : Il n'y a aucun rajout en celle-ci, ni de diminution quant à les prier à leurs heures fixes. En voyage elles sont de deux raka'ah [Raka'atân], à l'exception de la prière de « al-

Maghrib » [couché du soleil]. Quiconque soutient qu'il y a plus de cinq [prières], a certes innové. Allâh n'acceptera aucune (des prières) excepté à leurs heures fixes, à la dérogation d'une personne qui oublie [involontairement de la faire] ; elle est excusée et doit prier lorsqu'elle s'en souvient, ou le voyageur qui peut combiner les deux prières, s'il le souhaite.

86] La Zakat doit-être donnée sur l'or, l'argent, les dattes, les grains et le bétail,

comme le Messager d'Allâh ( ) l'a dit. On peut la distribuer ou la donner au souverain [Imâm] ; cela est permis.

87] Sache ! que la première des choses en Islâm est l'attestation qu'il n'y a de dieu si ce n'est Allâh et que Muhammad est Son serviteur et Son Envoyé.

88] Quoi qu'Allâh dise, est comme Il le dit. Il n'y a rien pour contredire ce qu'Il dit. Il est comme Il le dit.

89] Il faut avoir Foi dans tout ce qui compose la Loi Islamique [ash-Sharâ-î'].

90] Sache ! que le commerce et la vente sont permises dans les marchés Musulmans [Aswâq al-Muslimîn], conformément au Livre, à l'Islâm et à la Sounnah, aussi longtemps qu'aucune tromperie, oppression ou traîtrise ne se sont produites, ou qu'il n'y ai eu de contradiction au Qor'ân ou à ce qui touche la science [al-'Ilm].

[1] Ceci a été rapporté dans un hadîth qui n'est pas authentique. Cité par ad-Daylamî dans « Firdaws ul-Akhbâr (1/55) » de Samurah Ibn Djundub qui le remonte jusqu'au Prophète. Il est aussi rapporté par al-Lâlikâ'î dans « as-Sounnah (n°924) » avec une chaîne de transmission faible [Isnâd dha'îf]de al-Hassan al-Basrî qui l'a dit.

[2] Il est Hishâm Ibn 'Amr : qui était parmi les compagnons de Abû al-Hudhayl qui lui-même était parmi les prêcheurs des « Mu'tazilah ». Voir pour plus de détails : « Lisân ul-Mîzân (96/195) » et « al-Fisal (5/62) » de Ibn Hazm.

Kitâb Charh us-Sounnah de l'Imâm al-Barbahârî, p.91-94

voila la derniere partie du charh

91] Sache ! Qu'Allâh t'accorde Sa Miséricorde - que l'adorateur se doit d'appréhender [les choses] aussi longtemps qu'il tient compagnie à ce bas-monde, car il ne sait pas quand il mourra et dans quelle situation il terminera [sa vie] et

dans quelles conditions il rencontrera Allâh [ ], et si même ses actions sont toutes de bonnes actions.

92] Et il est demandé à tout homme qui à son propre détriment [fait du mal] à son âme, qu'il ne doit pas perdre espoir jusqu'à sa mort, en conservant de bonnes pensées à l'égard d'Allâh -Tabâraka wa Ta'âla - et craignant pour ses péchés. S'il bénéficie de la Miséricorde d'Allâh, c'est de par Son bienfait [à Allâh]. S'Il le punit, ce sera pour ses péchés.

93] Il faut avoir Foi qu'Allâh -Tabâraka wa Ta'âla- a fait voir à Son Prophète ( ) ce qui sera à sa Ummah [communauté] jusqu'au jour de Résurrection.

94] Sache ! Que le Messager d'Allâh) a dit : « Ma Communauté se fendra [se divisera] en soixante treize sectes, toutes iront en Enfer excepté une seule. » Et c'est la Djamâ'ah. Ils ont [les compagnons] dit : « Quelle est-elle O Messager d'Allâh ? »

Il a répondu : « Ce sur quoi je suis moi et mes Compagnons aujourd'hui. » (Rapporté par at-Tirmidhî, al-Hâkim, par Ibn al-Djawzî dans « Talbis Iblîs » et SHeikh al-Albânî dans « al-Silsila as-Sahîha - n°203-204 ».)

Telle était la religion jusqu'au Khalifa [Califa] de 'Umar [Ibn al-Khattâb] ( )

comme à l'époque de 'Uthmân. Quand il a été tué ( ) la divergence et les innovations sont apparues. Les gens ont suivi [en se divisant] des partis et des sectes. Parmi les gens, certaines personnes sont restées accrochées à la vérité. Quand les choses [affaires] ont commencé à changer [et à s'aggraver] ils ont parlé de la vérité [l'on appliquée] et ont appelé les gens à celle-là.

Les affaires [les ordres religieux] ont été maintenus en ordre jusqu'au quatrième Califat [Khilâfa] d'untel. Les gens ont grandement changé [par la suite], avec la banalisation des innovations, et c'est là que beaucoup de prêcheurs [sont apparus] appelant les gens loin du chemin de vérité [Sabîl al-Haqq] et de la Djamâ'ah. L'adversité est apparue en toute chose, et [les gens] ne parlaient plus sur la base [de

ce qui a été] du Messager d'Allâh ( ) ni de ses Compagnons. Les gens ont

appelé au sectarisme [à la division], alors que le Messager d'Allâh ( ) avait interdit le sectarisme - et déclarant les autres mécréants. Tous appelaient à leur propre opinion, et a déclaraient mécréants tous ceux qui divergeaient d'avec eux : l'ignorant, les gens du commun et ceux qui ne s'avaient pas [ce qu'il en était sur cela].

Ils ont poussé les gens à être avides pour les choses de ce bas-monde, et à craindre la punition de bas-monde, ainsi les gens les ont suivis par crainte pour leurs affaires du bas-monde et pour leur l'attachement à celui-ci [ad-Douniyâh], supprimant par-là la Sounnah ainsi que leurs gens [de la Sounnah]. L'innovation apparut de manière courante, rendant [les gens] mécréant alors qu'eux mêmes l'étaient sans même savoir à qui ils l'appliquaient [le takfîr], pratiquant le raisonnement par analogie [al-Qiyâs], en considérant le Pouvoir du Seigneur, de Ses versets, Ses décrets, Ses ordres et interdictions d'après leur intellect [et leur point de vue]. Tout ce qui était en accord avec leur intellect ils l'acceptaient, et tout ce qui était en désaccord avec leur intellect, ils le rejetaient. L'Islâm est devenu étranger, la Sounnah est devenue étrangere, et les gens de la Sounnah sont devenus étrangers au sein même de leurs maisons [Diyârihim].

95] Sache ! Que le mariage temporaire [al-Mut'ah] - pour une jouissance temporaire avec une femme, et le rendre légal [al-Istihlâl] - est interdit jusqu'au Jour de Résurrection [Yawm al-Qiyâmah].

96] Il faut connaître [ou reconnaître] l'excellence des Banî Hâshim due à leur

parenté avec Messager d'Allâh ( ), et reconnaître l'excellence des Quraysh et des Arabes, et toutes les branches de la tribu ainsi que reconnaître leur position et droits dans Islâm.

L'esclave est de leur peuple. [Il faut] Reconnaître les droits de tous dans l'Islâm. Reconnaître l'excellence des Ansâr et de la recommandation donnée du Messager

d'Allâh ( ) les concernant. [Et il faut reconnaître] la famille de l'Envoyé sans d'exagération à leur égard, reconnaître leur excellence [et leurs miracles]. Et reconnaître l'excellence des gens de « al-Madînah » et leur voisinage.

97] Sache ! Qu'Allâh t'accorde la Miséricorde - que les savants n'ont pas cessé de

réfuter les paroles des « Djahmiyyah » jusqu'au temps du Khilâfah [Califat] des Banî [al-'Abbâs], et qu'ils ont affecté [de par leurs paroles] les ordres généraux [de l'Islâm] et ont insulté [injurié] les récits [Athar] du Messager d'Allâh ( ) en se fiant au raisonnement analogique et l'opinion [personnelle]. Ils ont déclaré mécréants ceux qui divergeaient d'eux, au point de rendre mécréant l'ignorant, le faible d'esprit et celui qui ne sait pas ; Ils sont donc tombés dans incrédulité sans même le savoir.

La Communauté [s'est dégradée] à plusieurs reprises, elle a mécru à plusieurs reprises, est devenue hérétique à plusieurs reprises, s'est égarée à plusieurs reprises, a innové à plusieurs reprises, excepté pour qui s'est attaché fermement aux paroles du Messager d'Allâh ( ), ce sur quoi lui et ses Compagnons étaient, sans déclarer l'un d'entre eux dans l'erreur, et sans même devancer ce sur quoi ils étaient. Il trouve suffisant ce avec quoi ils se sont suffit, il ne change pas de voie [Tarîq] et de dogme de penser [Madhhab], il sait qu'ils étaient [eux] sur Islâm authentique avec une Foi authentique [Sahîh] ; Ainsi il les suit dans sa religion [avec tranquillité], sachant que la religion est certes dans le fait de suivre [Taqlîd] [1]. Et le suivi est celui des Compagnons de Muhammad ( ).

98] Sache ! Que quiconque dit : « Le verbe du Qor'ân est créé » est un innovateur [Mubtadi']. Et quiconque garde le silence, ne disant ni que le Qor'ân est créé ou incréée, est lui un « Djahmî ». Tel est le dire de Ahmad Ibn Hanbal. (Rapporté dans « Massâ-il wa Rassâ-il (1/232-241) » de l'Imâm Ahmad, et dans « Al-'Aqîda as-Salafîyyah fî Kallâm Rabb al-Bariyah » de SHeikh 'Abdullâh al-Djadî'.)

Le Messager d'Allâh ( ) a dit : « Celui auquel sera prêté une longue vie verra de nombreuses controverses. Aussi tenez-vous fermement à ma Sounnah et à celle des Califes bien guidés. Accrochez-vous-y de toutes vos dents et gardez-vous des choses récemment inventés, car toutes choses récemment inventés est une innovation, et toute innovation mène à l'égarement. »
(Rapporté par Ahmad, Abî Dâwoûd, at-Tirmidhî et Ibn Mâdja - Hadîth Hassan Sahîh)

99] Sache ! Que la ruine des « Djahmiyyah » [Djahmîtes] est qu'ils ont mécru au sujet de leur Seigneur [ ] et ce qu'ils ont introduit comme : « Pourquoi ? » Et « Comment ? » Ils ont délaissé les récits [Athar], adopté le raisonnement par analogique [al-Qiyâs] et ont pesé la religion selon leurs propres opinions

personnelles. Ils ont ainsi apporté cette mécréance spécifique, sans craindre qu'ils soient mécréants. Ils ont rendu mécréants les gens en les contraignant jusqu'à l'arrêt des ordres [d'Allah et de Ses attributs].

100] Certains des savants ont dit - dont parmi eux Ahmad Ibn Hanbal ( )- que les « Djahmî » sont des mécréants [Kâfir], et qu'ils ne sont pas des gens de la Qiblah, que leur sang est licite [Hallâl]. Ils n'héritent point, et ne peuvent faire hériter, jusqu'au point où il a dit [Ahmad] : Il n'y a pas [avec eux] de Djumu'ah [prière du vendredi] ou de prière en groupe [al-Djamâ'ah], ni de prière de « al-'Id » [prière de la fête], ni aucune charité [Sadaqah] parce qu'ils disent : « Quiconque ne dit pas que le Qor'ân est créé est un mécréant [Kâfir]. » Ils autorisent le combat à

l'épée contre la communauté de Muhammad ( ). Ils contredisent par cela ceux qui les ont précédés. Ils ont mis les gens à procès avec des choses que ni le

Prophète ( ) n'a parlé, ni aucun de ses Compagnons.

Ils veulent [à travers leurs actes] vider les Mosquées afin que les rassemblements [al-Djawâmi'] soient négligés. Ils ont affaibli l'Islâm, détruit le Djihâd pour oeuvrer dans le sectarisme. Ils ont divergé des Athar [Récits] et parlé sur la base [de récits] abrogés. Ils ont utilisé ce qui était incertain comme preuve claire [Hujjah] en mettant des doutes aux gens au sujet de leur point de vue et [de leur] religion. Ils ont controversé leur Seigneur en disant : « Il n'y a pas de châtiment dans la tombe, ni de bassin [Hawdh], ni d'intercession [Chafâ'ah], ni le Paradis et le Feu n'ont été créés. » Ils ont refoulé beaucoup de ce qu'a dit le Messager d'Allâh (sallallahu 'alayhi wa sallam). C'est ce qui permet de les déclarer comme mécréants et de rendre licite [à verser] leur sang dû [à la divergence de croyance] au sujet de ces différentes matières. Certes quiconque rejette un verset du Livre d'Allâh a rejeté le

Livre en entier, et quiconque rejette un hadîth du Messager d'Allâh ( ) a repoussé tous ses récits, et il est mécréant en Allâh le Tout Puissant [al-'Adhîm].

Ils ont persisté dans le temps, épaulés par des souverains qui les ont aidés dans cela, et ceux qui refusaient [cela d'eux] subissaient l'épée et le fouet. L'apprentissage des sciences de la Sounnah et de la Djamâ'ah [fut délaissé], ce qu'ils ont ainsi supprimé en manifestant [des actes] d'innovation et des paroles sur le sujet, organisant des assises, manifestant leurs opinions, écrivant des livres sur le sujet, appelant les gens [à cela] et demandant d'être à leur tête. Et c'est une grande fitnah [discorde]. Et ont été sauvés ceux qu'Allâh a voulu protéger.

Et le minimum qui peut affecter une personne qui s'assoie avec eux, est qu'ils lui causent des doutes au sujet de sa religion ou, qu'elle les suivent ou, qu'elle voit leurs idées comme une vérité, ne sachant pas si cela est la vérité [Haqq] ou un mensonge [Bâtil] : elle devient donc une personne dans le doute. Ainsi les gens ont été ruinés jusqu'au temps de « Dja'far » qui était connu comme étant : « al-Mutawakkil » [2] celui à travers qui Allâh a éteint l'innovation [al-Bid'ah] et a fait manifesté la vérité et les gens de la Sounnah. Ils ont imposé leur Sounnah en dépit de leur petit nombre, face au grand nombre d'innovateurs qu'ils ont redressé jusqu'à ce jour. Pour ce qui est de leurs principes d'égarement, il subsistait des gens parmi eux qui les pratiquaient, en appelant à cela, sans que nul [parmi eux] ne leur interdise et ne s'éloigne de l'ensemble de leurs dires et actions !

101] Sache ! Que l'innovation [Bid'ah] ne vient pas seule, excepté un sot [idiot] bavard qui ne la suit [Itiba'] de manière extravagante. Ils se courbent avec chaque vent qui souffle. Quiconque agit de la sorte n'a aucune religion. Allâh -Tabâraka wa Ta'âla dit :

« Ils ne divergèrent qu'après que la science leur fut venue par agressivité entre eux. »
(Sourate al-Djâthiyah, 17)

« Mais, ce sont ceux-là mêmes à qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves leur furent venues. »
(Sourate al-Baqarah, 213

Ils sont eux les mauvais savants, des gens avides et innovateurs.

traduit par l'imam Ibn Abd Al-Hâdî

[1] SHeikh ar-Radâdî précise que l'auteur emploie le terme « at-Taqlîd » [le suivit aveugle] pour exprimer en réalité le suivi avec les preuves « al-Itiba' » et « al-Iqtidâ ».
[2] Le Calife 'Abbâsid - al-Mutawakkil 'ala Allâh : Abû al-Fadl Dja'far Ibn al-Mu'tasim-billâh Ibn Muhammad Ibn Rashîd Hârûn Ibn al-Mahdî Ibn Mansoûr al-Qurashî al-'Abbâsî al-Baghdâdî (rahimahullâh). Il est mort dans l'année 247 après l'Hégire. Voir « Siyar A'lâm an-Nouboula (12/30) ».

Kitâb Charh us-Sounnah de l'Imâm al-Barbahârî, p.91-94